

FLUXYS BELGIUM
Société Anonyme

Siège social :
Avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles
TVA BE 0402 954 628
RPM Bruxelles

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU MARDI 9 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai, à 14.30 heures, les actionnaires de FLUXYS BELGIUM, société anonyme, se sont réunis à 1040 Bruxelles, Avenue des Arts 31, en Assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 21 des statuts.

L'Assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Daniel TERMONT, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 24 des statuts.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Nicolas DAUBIES et l'Assemblée générale ordinaire appelle Monsieur Claude GREGOIRE et Monsieur Daniel MARTIN aux fonctions de Scrutateurs.

Ces personnes prennent place au bureau.

Dépôt est fait sur le bureau :

- des publications mentionnées ci-dessous dans lesquelles ont paru la convocation à la présente Assemblée générale ordinaire des actionnaires et porteurs d'obligations:

Le Moniteur Belge, De Tijd, L'Echo ainsi qu'une copie de la convocation diffusée via un media dans l'espace économique européen, datés du 7 avril 2017,

- d'une copie des lettres missives qui ont été adressées le 7 avril 2017 aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire conformément aux prescriptions légales,
- du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire,
- des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 et des comptes consolidés,
- d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'entreprise du 24 avril 2017.

Le texte de la convocation, le rapport de gestion, le rapport du commissaire, les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ainsi que les formulaires de procuration et de participation ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la société à partir du 7 avril 2017.

Le bureau a confirmé que les articles 22 et 23 des statuts de la société ont été respectés en ce qui concerne les règles de participation à l'Assemblée générale ordinaire.

Sont présents ou représentés, 9 actionnaires ayant signé la liste des présences, laquelle représente 63.227.606 actions (58.523.700 actions B et 4.703905 actions D) sur un total de 70.263.501 actions.

L'Assemblée générale ordinaire se déclare régulièrement convoquée, valablement constituée et habilitée à délibérer sur son ordre du jour libellé comme suit :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

3. Communication des comptes annuels consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016, ainsi que du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4. Communication et approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat

Prise de connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2016, en ce compris l'attribution aux 70.263.501 actions d'un dividende brut de 1,20 € par action, soit un dividende net de 0,84 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 et pour part des réserves. Application de l'article 5 al. 4 des statuts de la société pour l'action spécifique.

5. Approbation du rapport de rémunération dans la Déclaration de Gouvernement d'Entreprise

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016 préparé conformément à l'article 96§3 du Code des sociétés.

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

7. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2016.

8. Nominations statutaires

- a. Nomination définitive d'un administrateur coopté et renouvellement du mandat

Proposition de décision : procéder à l'élection définitive de Monsieur Patrick Côté en qualité d'administrateur. Sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Côté. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les

statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

b. Renouvellement de mandats d'administrateur

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Zabeau. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 1 an le mandat d'administrateur de Madame Nele Roobrouck. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 1 an le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Viaene. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

c. Renouvellement d'un mandat d'administrateur indépendant

Proposition de décision : (i) constater que Madame Hélène Deslauriers remplit les critères d'indépendance établis par la législation belge applicable pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs ; et (ii) sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur indépendant de Madame Hélène Deslauriers. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

Le Président constate et expose qu'aucun actionnaire possédant, seul ou à plusieurs, 3% du capital social, a fait usage de la possibilité de requérir l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour ou de déposer des propositions de décision.

Le Président fait une allocution sur les faits marquants de 2016, les réalisations clés ainsi que sur les perspectives d'avenir.

Monsieur Pascal DE BUCK présente une synthèse du rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale ordinaire dispense de donner lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du commissaire et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016, ces documents ayant été adressés, avant la réunion, à chacun des membres de l'Assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires n'ont pas fait usage de la possibilité qui leur est offerte de poser, par écrit et préalablement à l'Assemblée générale ordinaire, les questions sur les points figurant à l'ordre du jour. Toutefois, le Président invite les actionnaires qui auraient des observations à faire ou des explications à demander de bien vouloir prendre la parole.

Aucune question n'étant posée, le Président met successivement aux voix les sujets de l'ordre du jour et l'Assemblée générale ordinaire prend les résolutions suivantes :

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice 2016 s'élève à 33.762.823,23€.

Compte tenu d'un bénéfice reporté de l'exercice précédent de 30.924.363,55 € et d'un prélèvement sur les réserves (disponibles et indisponibles) de 53.193.057,69 €, le résultat est affecté comme suit :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| - Rémunération du capital | 84.316.320,00 € |
| - Bénéfice à reporter | 33.563.924,47 € |

En conséquence, il est attribué pour l'exercice 2016 un dividende unitaire brut de 1,20 € par action. Le dividende net à payer, après déduction du précompte mobilier de 30 %, s'élève à 0,84 € par action, ce montant provenant pour partie du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 et pour partie des réserves.

Le paiement du dividende s'effectuera à partir du 18 mai 2017.

Deuxième résolution

Le rapport de gestion contient un Rapport de Rémunération pour l'exercice 2016, dans la section Déclaration de Gouvernement d'entreprise, préparé conformément aux prescriptions légales.

L'Assemblée générale ordinaire dispense de donner lecture du Rapport de Rémunération ce document ayant été adressé, avant la réunion, à chacun des membres de l'Assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix, moins 50 abstention(s), le Rapport de Rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2016.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2016.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix l'élection définitive de Monsieur Patrick COTE, demeurant Rue de l'Assomption 14, 75016 Paris, France, en qualité d'administrateur ainsi que le renouvellement de son mandat pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix, moins 50 abstention(s) le renouvellement du mandat de Monsieur Luc ZABEAU en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise.

Septième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix le renouvellement du mandat de Monsieur Christian VIAENE en qualité d'administrateur pour une période de 1 an. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise.

Huitième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix le renouvellement du mandat de Madame Nele ROOBROUCK en qualité d'administrateur pour une période de 1 an. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale ordinaire constate à l'unanimité des voix, moins 50 abstention(s) que Madame Hélène DESLAURIERS répond aux critères d'indépendance requis par la législation belge (en ce compris l'article 526ter du Code des sociétés).

Dixième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix, moins 50 abstention(s) le renouvellement du mandat de Madame Hélène DESLAURIERS en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise.

Conseil d'entreprise

En application de l'article 16 de l'Arrêté Royal du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux Conseils d'entreprises, le compte rendu de la réunion du Conseil d'entreprise du 24 avril 2017 est communiqué à l'Assemblée générale ordinaire, dont il ressort que les informations légalement requises ont été communiquées au Conseil d'entreprise de la société.

Procès-Verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal est approuvé sans qu'il en soit donné lecture.

Signature du Procès-Verbal

Le Président prie le Secrétaire et les Scrutateurs de bien vouloir signer le procès-verbal.

Il rappelle à l'Assemblée générale ordinaire que les actionnaires ou leurs représentants, ainsi que les administrateurs et le commissaire présents, qui le désirent, sont invités à signer le procès-verbal avec les membres du bureau.

Le Président lève la séance à 15.33 heures.